

Conseillers en exercice : 23

Présents : 13

Votants : 18

OBJET :**RENOUVELLEMENT
BAIL LEFEVRE
2025 - 2026**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-37**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. . DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,**Excusés** : MM, BELLENGER Jacques, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, VALCKE Sylviane, COSSE Marie-Jeanne BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien**Procurations** : MM BELLENGER Jacques à MORGE Florian, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, VALCKE Sylviane à DUBOIS Sylvie, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe**Absents non excusés** : MM. SEVENIER-ALIVON Annick, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de bail relatif à la location de la parcelle de terrain cadastrée AI 119 sise rue de l'Esparet à usage de parking public est arrivé à son terme le 31 mai 2025.

Madame la Maire propose le renouvellement du bail pour une année à compter du 01 juin 2025 avec un loyer mensuel indexé selon l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2024 publié par l'INSEE :

$$478.43 \times \frac{\text{IRL } 2^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2024 \text{ } 145.17}{\text{IRL } 2^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2023 \text{ } 140.59} = 494.01 \text{ € par mois}$$

Madame la Maire donne lecture d'un projet de bail liant la commune de Villeneuve de Berg et Monsieur Madame Guy LEFEVRE à compter du 01 juin 2025 jusqu'au 31 mai 2026 inclus pour un loyer mensuel d'un montant de 494.01 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de renouveler le contrat de location par bail à Monsieur et Madame Guy LEFEVRE pour la parcelle de terrain non bâtie cadastrée AI 119 pour un usage de parking public rue de l'Esparet et ce à compter du 01 juin 2025 jusqu'au 31 mai 2026 pour un loyer mensuel de 494.01€.

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le bail et tous les documents correspondants à ce dossier.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 28 mars 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg



